



Fédération SUD Santé-Sociaux

AXESS
3 rue au Maire
75003 Paris

Paris le 18 octobre 2023

Recommandé avec Avis de Réception 1A 175 470 0432 3

OBJET : Notification d'opposition à l'avenant 1 du 26 septembre 2023 à l'accord numéro 2019-02 du 29 Octobre 2019 visant à installer la commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI) et à mettre en place une association paritaire pour assurer le financement des instances paritaires du secteur.

Madame, Monsieur,

En application de l'article L 2231-8 du Code du travail, la Fédération Nationale SUD Santé Sociaux exerce son droit d'opposition à l'encontre de l'avenant 1 du 26 septembre 2023 à l'accord numéro 2019-02 du 29 Octobre 2019 visant à installer la commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI) et à mettre en place une association paritaire pour assurer le financement des instances paritaires du secteur.

Cette opposition est justifiée par le fait que :

- Dans le préambule (page 1 dernier paragraphe : « *les partenaires sociaux conviennent que la mise en œuvre effective de cet accord est conditionnée à l'obtention de garanties de financement par secteur d'activité et par financeur* ». Cette clause à elle seule justifie notre opposition à cet avenant.
- Le contentieux introduit par les organisations syndicales CFE-CGC et CFTC sur leur participation aux négociations de cette future CCUE étant toujours en cours, il nous apparaît prématuré de se prévaloir d'une décision de justice à venir et qui remettra en cause le dit avenant.
- Le calendrier proposé dans l'article 1^{er} (*thématisques abordées dans le cadre de la négociation*) de cet avenant nous paraît irréalisable.
- La Fédération Nationale SUD Santé Sociaux rappelle que l'urgence sociale et salariale de notre secteur doit être traitée dans une temporalité différente que celui du cadre d'un nouvel environnement conventionnel. Pour la fédération Nationale SUD Santé Sociaux il est important d'appréhender ces futures négociations dans un contexte loyal, honnête, serein et non contraint.

Nous notifions également notre opposition à la DGT et aux autres organisations syndicales de la branche.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Fédération SUD Santé-Sociaux

Ramon VILA
Secrétaire général